



Communauté de communes
Cingal - Suisse Normande

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

ARRÊTÉ

Arrêté N° CC-ARR-2020-011

05 juin 2020

OBJET : ARRÊTÉ Prolongation mise à disposition de personnel espaces verts service communal

DÉCISION DU PRESIDENT : Arrêté N°CC-ARR-2020-011 au titre de l'ordonnance du 1er avril 2020

Le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi 2020-290 du 23 mars 2020 relative à la mise en œuvre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 et notamment le II de son article I visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid19 ;

Vu l'avis des Vice-Présidents en date du 03 juin 2020 ;

ARRÊTE :

Article 1 :

Des conventions de mise à disposition auprès de communes membres de notre communauté de communes ont été réalisées jusqu'au 30/06/2020 afin d'effectuer l'entretien des espaces verts de celles-ci par des agents de la C.D.C. Celles-ci avaient été faites jusqu'au 30/06/2020 afin que le sujet soit de nouveau abordé sur le maintien ou non de ces dernières, une fois les nouveaux conseils municipaux installés. Au vu des conditions sanitaires de ces dernières semaines, les conseils municipaux n'ont pu être mis en place. Il a été décidé de prolonger ces mises à disposition de trois mois. Le Président va signer de nouvelles conventions de mise à disposition du 01/07/2020 au 30/09/2020.

Article 2 :

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet, et au centre des finances publiques de LE HOM.

Cette décision est rendue exécutoire par

- *transmission en Préfecture le 05 juin 2020*
- *transmission au centre des finances publiques de LE HOM le 05 juin 2020*
- *information à l'ensemble des élus du conseil communautaire et des mairies*
- *mise en ligne sur le site internet de la communauté de communes*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200066710-20200605-011ARRETE-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2020

Pour extrait certifié conforme
le Président, M. Paul CHANDELIER

